L'établissement d'une diplomatie commune pour l'Union européenne

2000/2006(INI) - 12/07/2000

La commission a adopté le rapport de M. Gerardo GALEOTE QUECEDO (PPE/DE, E) sur la diplomatie commune communautaire. Le rapporteur propose, outre la création d'une école diplomatique européenne, d'établir un système efficace de passerelle entre les services extérieurs nationaux et communautaires. Le rapport entend établir une meilleure synergie entre la diplomatie des Etats membres et celle de l'Union européenne. Pour y parvenir, il suggère notamment que les délégations de la Commission soient transformées en délégation de la Communauté (qui jouit de la personnalité juridique en droit international) et propose d'adopter des dispositions régissant l'éventuel regroupement des missions diplomatiques des Etats membres qui le souhaitent avec les délégations. Le rapport plaide également pour une représentation coordonnée de l'Union dans les organismes internationaux et dans les instances régionales. La commission souhaite également pouvoir auditionner les chefs de délégations avant leur entrée en fonction et avoir l'occasion de les entendre lorsque les circonstances politiques l'exigent. Des dispositions régissant les relations entre les délégations et le haut représentant de la PESC sont également souhaitées.